

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 29 août, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 22 août 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	40
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHEIR, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT DUBREUIL, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN,

Suppléant : Mme CLAVERIE Jacqueline représente Didier CLERJOUX, Gilles COZANET représente Dominique DURU, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT,

Excusés : Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Roland MOULINIER donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Nadine PIERSON donne pouvoir à Francine BOURRA, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Sabine MALARD donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Patricia FLAGEAT, Jean Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Marie-Claire ADOUX, Jean-Michel LAGORCE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN.


OBJET : Adhésion à l'Agence Technique Départementale ATD24


Dans le prolongement de la conférence des Maires et de la décision du bureau communautaire de décembre 2021, il a été décidé l'adhésion de la communauté de communes pour le compte de ses communes membres au service socle de l'ATD24 à compter de l'exercice 2022.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2022, et l'annexe budgétaire d'adhésion à l'ATD24 adoptée lors du vote du budget 2022.

Néanmoins, l'ATD 24 sollicite la finalisation de cette décision par une délibération

A cet effet, après l'exposé de M. le Vice-Président, M. Jean-Jacques DUMONTET, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, **DECIDE**

 **De confirmer** la décision d'adhérer à l'ATD 24 en lieu et place des communes permettant le financement par le budget communautaire à hauteur d'1€ 30 à compter de l'exercice 2022.

 **Habilite** le Président à signer tout document assurant la mise en application de cette décision

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 30/08/2022

Le Président,
Dominique BOUSQUET